

Document
de travail

juillet 2012

Inégalité et pauvreté :
État des lieux
en France et en Auvergne

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
Collection « Documents de Travail »
de la
DIRECTION RÉGIONALE D'Auvergne
Service Études et Diffusion

N°1
Inégalités et pauvreté :
état des lieux en France et en Auvergne

Hélène Langin
(Service Études et Diffusion)

Juillet 2012

Résumé

Il n'existe pas de définition consensuelle de la pauvreté au sein des communautés scientifiques ou des pouvoirs publics. Ce texte isole une des approches possibles permettant une analyse localisée de la pauvreté dans les pays riches.

Dans un premier temps, il rappelle les concepts et les outils statistiques utilisés pour identifier la pauvreté monétaire en fonction du seuil de pauvreté. Dans un second temps il dresse un constat pour la France en 2009 avec une présentation de l'évolution récente de la pauvreté entre 2008 et 2009. Il expose ensuite les résultats sur l'ensemble du territoire métropolitain pour conclure par un zoom sur la situation auvergnate.

La pauvreté en Auvergne concerne avant tout les familles monoparentales mais frappe plus souvent qu'au niveau national les personnes isolées. Elle est plus élevée qu'en France. Ceci s'explique principalement par la faiblesse du revenu disponible des Auvergnats liée à celle des salaires et des revenus de transfert. Toutefois, compte tenu d'une distribution des niveaux de vie moins inégalitaire en Auvergne l'exclusion des personnes démunies est moins forte qu'en France.

SOMMAIRE

Introduction.....	7
I. Une définition de la pauvreté pour une mesure localisée en France	7
I.1 Qu'est ce que la pauvreté ?	7
I.2 Mesure de la pauvreté	9
I.2.1 Le revenu disponible	9
I.2.2 Les unités de consommation (UC)	11
I.2.3 Le niveau de vie	13
I.3 Calculs du seuil, du taux et de l'intensité de la pauvreté.....	14
I.3.1 Le seuil de pauvreté.....	14
I.3.2 Fréquence et intensité de la pauvreté monétaire.....	15
II. État des lieux en 2009 : la situation en France et en Auvergne	17
2.1 Le constat en France.....	17
2.1.1 L'évolution de la pauvreté entre 2008 et 2009.....	18
2.1.2 Des situations localement contrastées	19
2.2 Zoom sur l'Auvergne.....	21
2.2.1 La pauvreté frappe plus fortement les familles monoparentales et les personnes isolées	22
2.2.2 Jeunes et personnes âgées les plus touchés par la pauvreté.....	24
Conclusion	26

Introduction

Il n'existe pas de définition consensuelle de la pauvreté au sein des communautés scientifiques ou des pouvoirs publics. Est privilégiée ici une des approches possibles permettant une analyse de la pauvreté dans les pays riches. Cette approche est mise en exergue car elle est préconisée au niveau international par Eurostat et au niveau national par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et qu'en outre elle rend possible une mesure de la pauvreté aux niveaux régional et départemental.

Tout d'abord, sont rappelés les concepts et les outils statistiques utilisés pour identifier la pauvreté monétaire en fonction du seuil de pauvreté. Ensuite est dressé un constat pour la France en 2009 avec une présentation de l'évolution récente de la pauvreté entre 2008 et 2009. Enfin sont exposés les résultats sur l'ensemble du territoire métropolitain pour conclure par un zoom sur la situation auvergnate.

La pauvreté en Auvergne concerne avant tout les familles monoparentales mais frappe plus souvent qu'au niveau national les personnes isolées. Elle est plus élevée qu'en France. Ceci s'explique principalement par la faiblesse du revenu disponible des Auvergnats liée à celle des salaires et des revenus de transfert (retraites et prestations sociales). Toutefois, compte tenu d'une distribution des niveaux de vie moins inégalitaire en Auvergne l'exclusion des personnes démunies est moins forte.

I. Une définition de la pauvreté pour une mesure localisée en France

I.1 Qu'est ce que la pauvreté ?

La pauvreté est un **concept difficile à cerner**. Compte tenu de ses multiples dimensions, il n'existe pas de définition consensuelle de la pauvreté, que ce soit parmi les économistes, les sociologues ou les responsables administratifs et politiques.

La définition « officielle » retenue ici est celle de l'Union européenne et date de 1975. Elle considère comme pauvres « *les personnes ou familles dont les ressources sont si limitées qu'elles les excluent d'un minimum acceptable de mode de vie dans l'État membre dans lequel elles vivent¹* ».

La pauvreté se définit ainsi par un ensemble de "manques" comparativement au niveau de vie considéré comme "normal" par la société, manque dans l'accès à certains biens de consommation, manque dans l'accès à un logement décent, manque dans l'accès à la culture, manque dans l'accès aux vacances, etc. Cette définition apparaît peu appropriée pour en déduire une mesure statistique. Il convient toutefois d'en retenir trois éléments :

- **la pauvreté est un phénomène multidimensionnel** ;
- **la pauvreté est une notion relative** à la perception que les individus ont des conditions d'existences jugées indispensables ;
- pour établir une mesure statistique de la pauvreté dans nos économies riches **la définition de la pauvreté est, avant tout, conventionnelle.**

¹ 75/458/EEC du 22 juillet 1975. Council Decision of 22 July 1975 concerning a programme of pilot schemes and studies to combat poverty.

Retenir en ce domaine une convention suppose deux choix : privilégier une approche, monétaire ou non, pour délimiter la pauvreté puis définir un seuil ou une norme permettant de l'évaluer.

- Les approches monétaires de la pauvreté sont avant tout quantitatives. Elles nécessitent de mesurer la valeur soit du revenu soit de la consommation pour estimer le niveau de vie et la pauvreté. La préférence est le plus souvent donnée au revenu. Schématiquement les approches non monétaires rassemblent des approches dites « objectives » et « subjectives ». Les premières reposent sur une analyse des conditions de vie. Elles évaluent le degré de privation des agents économiques par rapport à certains éléments constitutifs du bien-être (alimentation, logement, habillement, santé, éducation, relations sociales, sentiment de sécurité...)². Les secondes s'appuient sur la perception qu'ont les intéressés de leur situation. Elles sont fortement dépendantes des méthodes de recueil de l'information.

- Ensuite, pour une approche donnée, mesurer la pauvreté implique la définition d'un seuil ou de normes. Le seuil peut être relatif ou absolu. L'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) privilégie la définition d'un seuil absolu. La France et l'Europe retiennent une référence relative.

Au sein de l'Europe une des définitions « statistiques » privilégiées repose sur une approche monétaire et relative de la pauvreté. Il s'agit d'un éclairage partiel du phénomène restreint à sa composante monétaire. Il ignore notamment certains aspects majeurs du « vécu » des situations de pauvreté tels les sentiments de précarité, de discrimination, d'injustice, etc. **La pauvreté monétaire relative** se définit ainsi : « **Est considérée comme pauvre toute personne dont le niveau de vie est inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté** ».

Cette approche, bien que restrictive, est la seule qui permette une mesure de la pauvreté au niveau local, départemental et régional, articulée et cohérente avec les mesures retenues par Eurostat. Elle répond aussi à une des préconisations du rapport du Conseil National de l'Information Statistique de mars 2007 sur les « Niveaux de vie et inégalités sociales » qui recommandait la diffusion régulière d'« *informations aux niveaux départemental et régional concernant les niveaux de vie et la pauvreté*³ ». Enfin, elle s'intègre dans le Tableau de bord⁴ établi par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) qui retient onze indicateurs « centraux »⁵ pour rendre compte des principales dimensions de la pauvreté en France.

² En France, l'indicateur de pauvreté en condition de vie donne annuellement le pourcentage des ménages qui connaissent au moins 8 restrictions sur 27 répertoriées, regroupées en 4 items : restrictions de consommation, insuffisance de ressources, retard de paiement, difficultés de logement. Il identifie 13,3 % des ménages pauvres en condition de vie en 2010.

³ Cf. CNIS Rapport 2007 « Niveaux de vie et inégalités sociales », p. 64.

⁴ Cf. ONPES Rapport 2007-2008 « Une pauvreté globalement stable, mais dont l'intensité s'aggrave », p. 26.

⁵ Les 11 indicateurs centraux composant le Tableau de bord de l'ONPES sont les suivants :

- deux indicateurs de pauvreté monétaire qui déterminent les personnes dont les niveaux de vie sont inférieurs à un montant donné dit seuil de pauvreté ;
- un indicateur d'intensité de la pauvreté qui permet d'apprécier l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et le revenu médian des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté ;
- des indicateurs de pauvreté en condition de vie qui mesurent l'absence ou la difficulté d'accès à des biens ou à des consommations d'usage ordinaire ;
- des indicateurs de pauvreté mesurés par les minima sociaux qui permettent de connaître le nombre de personnes bénéficiaires d'une aide dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté ;
- des indicateurs permettant de rendre compte de privations en matière d'accès aux droits fondamentaux ;
- un indicateur d'inégalité de revenus.

I.2 Mesure de la pauvreté

Pour construire cette mesure statistique de la pauvreté monétaire on peut adopter une démarche en trois temps :

- comptabiliser l'ensemble des ressources des ménages : revenus d'activité, financiers et transferts sociaux pour définir leur revenu après redistribution ;
- tenir compte de la composition du ménage (unités de consommation) pour définir son niveau de vie ;
- calculer le seuil de pauvreté, identifier le nombre de personnes vivant sous ce seuil, qualifier la pauvreté : mesurer sa fréquence et son intensité.

I.2.1 Le revenu disponible

Le revenu disponible d'un ménage regroupe l'ensemble des ressources dont il dispose pour consommer et épargner. Il s'agit d'un revenu après redistribution. À partir du revenu primaire (salaires, revenus non salariaux, revenus financiers et immobiliers) il s'en déduit en soustrayant les impôts directs et les cotisations sociales et en ajoutant les prestations sociales. Le revenu disponible d'un ménage intègre toutes les ressources des différentes personnes qui le composent.

En 2007, le Rapport du CNIS « Niveaux de vie et inégalités sociales » formulait des préconisations pour améliorer la mesure des inégalités de revenus et la pauvreté. Plusieurs d'entre elles s'adressaient directement aux enquêtes sur les revenus fiscaux (ERF) réalisées par l'Insee qui permettaient de mesurer les disparités de revenus, de niveaux de vie et la pauvreté monétaire. Les premières attentes portaient sur une meilleure prise en compte des prestations sociales⁶ et des revenus du patrimoine financier et immobilier⁷ dans cette source, les autres visaient une diffusion régulière de ces informations aux niveaux départementaux et régionaux⁸.

Depuis 2008, les enquêtes « Revenus fiscaux et sociaux » (Encadré 1) qui font suite aux enquêtes « Revenus fiscaux » intègrent les modifications méthodologiques répondant à ces recommandations⁹. Le dispositif des « revenus disponibles localisés » prolonge cette mesure aux niveaux régional et départemental (Encadré 2).

Le revenu disponible « monétaire » des ménages évalué par l'Insee regroupe ainsi les revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés (produits d'assurance-vie, PEA, produits des livrets exonérés PEP, CEL, PEL) et les prestations sociales versées par les organismes de sécurité sociale gestionnaires, nets d'impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) et des prélèvements sociaux (contribution sociale généralisée, CSG et contribution au remboursement de la dette sociale, CRDS). Les salaires perçus en rémunération des heures ou jours supplémentaires et des heures complémentaires effectuées à partir du 1^{er} octobre 2007 et non imposables sont inclus dans le calcul du revenu disponible « monétaire » à compter de cette date.

⁶ Cf. CNIS Rapport 2007 « Niveaux de vie et inégalités sociales », proposition 34, p. 66.

⁷ Cf. CNIS Rapport 2007 « Niveaux de vie et inégalités sociales », proposition 26, p. 65.

⁸ Cf. CNIS Rapport 2007 « Niveaux de vie et inégalités sociales », proposition 21, p. 64.

⁹ Cf. L. Auzet, L. Goutard, É. Raynaud (2009) « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes RFS ».

Ce revenu disponible « monétaire » correspond à une approche microéconomique du revenu des ménages. Parallèlement, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut défini par la Comptabilité nationale. Elles sont la référence pour les évaluations nationales et comparaisons internationales. Elles ne sont pas directement comparables aux données de l'approche microéconomique, ni en niveau ni en évolution. Le concept de revenu disponible brut macroéconomique inclut, outre les ressources monétaires des ménages, des ressources en nature (loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement, consommation des jardins familiaux pour les ménages ruraux...) et comptabilise également des prestations en nature perçues par les ménages (services non marchands individualisables de santé et d'éducation). Ces revenus et prestations non monétaires ne sont pas inclus dans l'évaluation du revenu disponible de l'enquête « RFS » et du dispositif « RDL ».

Encadré I : L'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » (ERFS)

L'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » (ERFS) fournit une approche du revenu disponible monétaire des ménages. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une enquête, puisqu'une partie des données recueillies n'est pas collectée par voie d'enquête mais par exploitation de sources administratives pour un échantillon représentatif de l'ensemble de la population.

Annuellement l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » s'appuie sur un échantillon représentatif d'environ 36 000 ménages extraits de l'échantillon de l'Enquête emploi en continu (EEC). Elle consiste en un appariement statistique du fichier de l'enquête Emploi en continu (données du 4^e trimestre de l'année N) avec les fichiers fiscaux de l'année N transmis par la direction générale des Finances publiques (DGFiP) et les données sur les prestations perçues au cours de l'année N par les ménages, données collectées auprès de trois organismes de sécurité sociale à savoir la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV) et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Puis les composantes du revenu pour lesquelles n'existent pas de sources statistiques directes sont estimées par des modèles économétriques.

L'appariement de fichiers se réalise en trois temps.

- Le premier consiste en un appariement statistique du fichier de l'enquête Emploi en continu (EEC) et des fichiers de l'impôt sur le revenu (les déclarations de revenus de l'année N remplies en mars N +1 et de la taxe d'habitation au premier janvier N +1). L'appariement consiste à retrouver les déclarations fiscales des individus interrogés dans le cadre de l'EEC du 4^e trimestre. Ainsi, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) transmet à l'Insee un fichier contenant l'ensemble des éléments de taxation du foyer fiscal à l'impôt sur le revenu (déclaration n° 2042) ainsi qu'un fichier contenant l'ensemble des données relatives à la taxe d'habitation.

- Dans un second temps, les données des individus de l'enquête Emploi en continu qui ont été appariées avec les fichiers fiscaux, sont complétées par des statistiques mises à disposition par les organismes sociaux concernant les prestations versées (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) à chaque allocataire l'année N par la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et la caisse nationale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), et les droits versés en N +1 par la caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV).

Par ailleurs, le recours aux fichiers des organismes gestionnaires permet d'intégrer dans l'enquête ERFS des ménages, non retrouvés dans le fichier fiscal, qui jusque-là sont exclus du

champ de l'enquête car considérés comme non-répondants alors qu'ils sont globalement plus pauvres que l'ensemble des ménages (1,2 % de l'échantillon).

- Dans un troisième temps, les informations sur les revenus non fournies par les sources fiscales et les statistiques des organismes d'assurance sociale sont complétées par des estimations réalisées par l'Insee sur la base de simulations économétriques.

Depuis l'estimation des revenus disponibles de 2005, sont estimés des revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu ou soumis à prélèvement libératoire. Ainsi, depuis cette date, ont été inclus dans le revenu disponible des ménages mesuré dans les ERFS les intérêts annuels générés par certains produits financiers totalement exonérés d'impôt : livrets Jeunes, livrets d'épargne populaire (LEP), comptes d'épargne logement (CEL), plans d'épargne logement (PEL) et autres livrets défiscalisés (livret A, livret Bleu et livret pour le développement durable). Deux autres types de produits financiers sont concernés : les plans d'épargne en actions (PEA), dont les revenus sont exonérés d'impôt sous certaines conditions, et l'ensemble des assurances-vie plans d'épargne populaire (PEP) et bons de capitalisation, qui ne sont imposables que lors du rachat ou du dénouement du contrat.

La détermination puis le montant des revenus de l'ensemble de ces produits sont estimés sur la base de l'enquête Patrimoine de l'année concernée (2004 pour les revenus disponibles 2005) en tenant compte de la législation fiscale en vigueur chaque année et sur la base des caractéristiques des produits financiers estimés.

Cette troisième étape est indispensable pour passer du concept de revenu déclaré (ou revenu fiscal) à des concepts de revenus économiques (revenu disponible, niveau de vie, etc.). Par ailleurs, cette enquête, comme toutes les enquêtes par sondage, fait l'objet de corrections des non-réponses et d'un redressement afin d'être représentative au niveau de la France métropolitaine.

L'ERFS permet in fine l'analyse des revenus disponibles suivant des critères socio-démographiques connus par l'enquête Emploi : catégorie socioprofessionnelle et âge des personnes composant le ménage, statut d'activité de ces personnes, taille du ménage.

Source : méthodologie et concepts de revenus de l'Enquête Revenus fiscaux et sociaux / ERFS disponible à l'adresse : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-enq-erfs.htm>

1.2.2 Les unités de consommation (UC)

Les dépenses d'un ménage ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes le composant grâce à des économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens, notamment le partage du même logement et des charges afférentes ainsi que des biens qui l'équipent. **Aussi, pour comparer les niveaux de vie d'individus vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes, est utilisée une mesure du revenu par équivalent-adulte ou par unité de consommation, à l'aide d'une « échelle d'équivalence ».** Cette échelle d'équivalence donne un poids à chaque individu vivant dans un même ménage, l'ensemble de ces pondérations définit le nombre d'unités de consommation composant le ménage.

L'échelle actuellement la plus utilisée est l'« échelle de l'OCDE modifiée ». Elle consiste à décompter une unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage,

puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et enfin 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Ce qui correspond pour des ménages de composition différente à :

- pour un ménage d'une personne : 1 UC ;
- pour une famille monoparentale avec un enfant de moins (plus) de 14 ans : 1,3 (1,5) UC ;
- pour un couple sans enfant : 1,5 UC ;
- pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans : 2,1 UC ; etc.

Le rapport du CNIS sur les niveaux de vie et les inégalités sociales précise que « *d'un point de vue théorique, (...) il est difficile de justifier le choix d'une échelle à partir des divers modèles économiques existants. D'un point de vue empirique, le choix de l'échelle a peu d'impact sur l'évolution des indicateurs agrégés de niveaux de vie « monétaires ». Elle en a en revanche sur le niveau des indicateurs et leur décomposition selon la composition des ménages¹⁰* ».

Encadré 2 : Le dispositif « Revenus disponibles localisés » (RDL)

Le dispositif des Revenus disponibles localisés (RDL) permet le calcul des revenus disponibles monétaires des ménages aux niveaux départemental et régional, sur le champ des « ménages fiscaux » défini par l'enquête RFS. Sont ainsi exclus de l'enquête¹¹ les personnes vivant en foyers d'étudiants, services de moyen ou long séjour, établissements sociaux de court séjour, casernes, communautés (dont religieuses) et habitations mobiles (y compris marinières et sans-abri). L'Insee met ainsi à disposition un ensemble d'indicateurs sur les **revenus après redistribution** comparable à celui calculé au niveau national par la source ERFS.

Les données de base de la source RDL sont celles du revenu déclaré par les foyers français à l'administration fiscale (dite source fiscale). L'exploitation de la source RDL a été réalisée pour la première fois à partir des revenus de l'année 2004 déclarés en 2005 et de la taxe d'habitation au 1er janvier 2005. Le dispositif RDL traite ainsi, annuellement les données de l'exhaustif des déclarations fiscales mises à la disposition de l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Elles concernent, en 2009, plus de 26 millions de ménages fiscaux.

Les différents impôts directs payés par les ménages (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) sont connus par la source fiscale. Les prestations sociales sont imputées à partir de la composition familiale et des revenus, selon des méthodes économétriques cohérentes avec celles utilisées au niveau national pour l'enquête des Revenus fiscaux et sociaux. Les imputations sont effectuées au niveau des départements. Le nombre d'allocataires et les montants imputés sont ensuite confrontés aux données fournies par les caisses d'allocations familiales (CAF). Les revenus financiers qui ne sont pas déclarés sont estimés à partir des résultats de l'enquête Patrimoine.nfin, un ensemble de contrôles est mené pour s'assurer de la cohérence avec l'enquête nationale des Revenus fiscaux et sociaux. La recherche de cohérence avec les déciles de niveaux de vie et le taux de pauvreté diffusés au niveau national a conduit à mettre en place des procédures de calage.

Comme la source ERFS le dispositif RDL permet l'analyse des revenus disponibles selon la catégorie socioprofessionnelle et l'âge des personnes composant le ménage, le statut d'activité de ces personnes, et la taille du ménage.

Source : méthodologie et concepts de revenus du dispositif « revenus disponibles localisés » (RDL) disponible à l'adresse : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-adm-revenus-disponibles-localises.htm>

¹⁰ Cf. CNIS Rapport 2007 « Niveaux de vie et inégalités sociales », p. 17.

¹¹ En 2009, en Auvergne 2 % de la population sont ainsi exclus du champ de cette enquête.

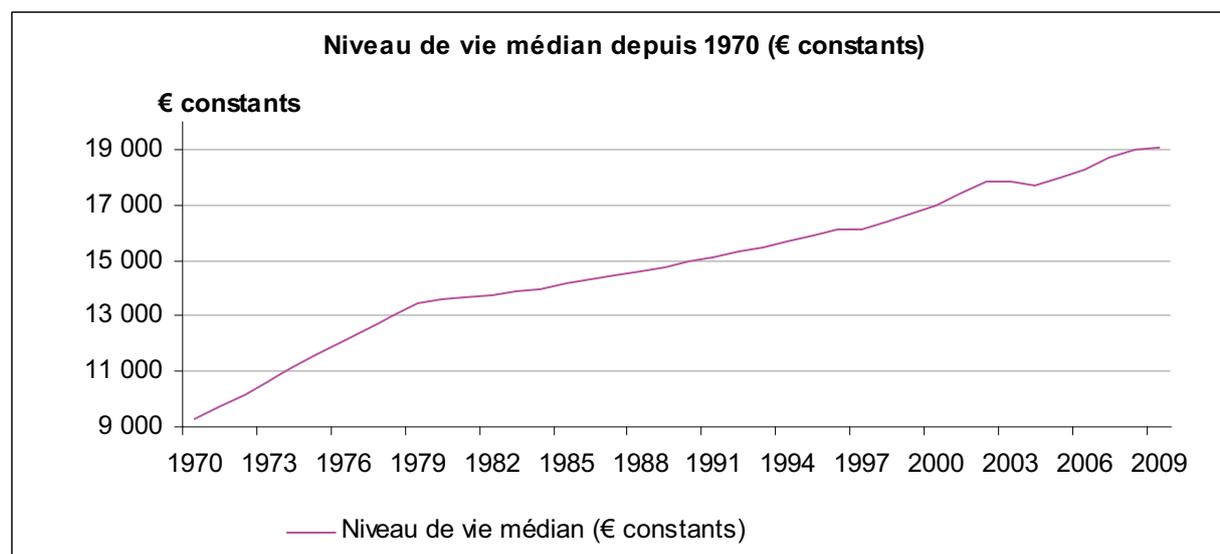
I.2.3 Le niveau de vie

Le niveau de vie d'une personne se calcule en rapportant le revenu disponible du ménage auquel elle appartient au nombre d'unités de consommation de ce ménage. Le ménage est défini comme l'ensemble des personnes partageant le même logement. La présence d'enfants dans un ménage joue fortement sur le niveau de vie de ses membres. Le niveau de vie baisse en présence d'enfants puisque ceux-ci n'apportent pas de revenus tout en consommant une partie des ressources du ménage. Toutes les personnes d'un ménage ont donc par définition le même niveau de vie. À cette restriction près, le concept de niveau de vie permet une approche individuelle de la pauvreté.

Le niveau de vie est défini en fonction de l'ensemble des ressources du ménage. Les salaires en représentent en général une part importante. *« Ils constituent à ce titre une dimension essentielle des inégalités sociales, même si (...) les disparités de salaire ne se traduisent pas directement en inégalités de niveau de vie. (...) En effet depuis 1996 alors que les inégalités salariales s'accroissent, en partie en raison d'une plus grande précarité de l'emploi, les inégalités de niveau de vie restent, elles, globalement stables jusqu'en 2006¹² »* pour s'accroître avec la crise.

En 2009, le niveau de vie médian annuel s'élève en France à 19 080 euros. Autrement dit un français sur deux a un niveau de vie inférieur à 1 590 euros par mois. C'est de manière équivalente le niveau de vie au-dessus duquel se situent 50 % des Français.

Graphique I : Évolution du niveau de vie médian depuis 1970



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux de 1970 à 1990, Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

¹² Cf. CNIS Rapport 2007 « Niveaux de vie et inégalités sociales », p. 37.

Depuis 1970, le niveau de vie médian individuel en termes réels (mesuré en euros constants) a régulièrement augmenté (Graphique 1). Cette hausse a été particulièrement marquée dans les années soixante-dix (de plus de 4 % par an en moyenne). Entre 1997 et 2002, cette croissance des niveaux de vie a continué mais moins fortement (2,2 % par an en moyenne). Elle a profité aux moins aisés¹³, mais de façon moins marquée qu'en début de période. Entre 2002 et 2005, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le ralentissement de la croissance du niveau de vie. Entre 2005 et 2008, le niveau de vie médian progresse de 1,8 % en moyenne annuelle mais suite à la crise sa croissance n'est plus que de 0,4 % entre 2008 et 2009.

1.3 Calculs du seuil, du taux et de l'intensité de la pauvreté

1.3.1 Le seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est défini à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La médiane est retenue, de préférence à la moyenne, pour calculer ce seuil principalement car elle n'est pas tirée artificiellement vers le haut par les niveaux de vie très élevés d'un très petit nombre d'individus. Elle est pour cette raison généralement supérieure à la médiane. Par ailleurs l'incertitude qui affecte les valeurs extrêmes des niveaux de vie, en particulier les valeurs élevées, se reporte sur la moyenne mais n'affecte pas la médiane.

Ce seuil « à 60 % de la médiane des niveaux de vie » a été adopté par l'Europe en décembre 2001. Pour l'Union européenne ce taux de 60 % du niveau de vie médian définit un seuil de risque de pauvreté. La mesure de la pauvreté effectuée par rapport à ce seuil est une **mesure relative** c'est-à-dire reflétant les inégalités des revenus, et non une mesure « absolue » de la pauvreté (basée sur un seuil de pauvreté défini en référence à un panier de biens et dont la valeur est indexée sur l'évolution des prix). En effet, si le niveau de vie de chaque Français double, le nombre de personnes considérées comme pauvres reste inchangé. Cette mesure, relative dans le temps, l'est aussi dans l'espace. Ainsi, pour une année donnée au sein de l'Union européenne, en 2008 par exemple, le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, évalué en standard de pouvoir d'achat d'euros, est de 159 euros mensuels en Roumanie et de 326 euros en Pologne, contre 967 euros au Royaume-Uni et 811 euros en France¹⁴.

La France privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Néanmoins l'Insee publie également des taux de pauvreté à 40 % et 50 % de la médiane des niveaux de vie.

¹³ Dans l'analyse des inégalités de revenus et de pauvreté entre 1996 et 2008, P. Lombardo, N. Missègue, É. Seguin et M. Tomasini précisent que sur cette période, « les inégalités de niveau de vie évoluent peu. Cependant jusqu'en 2004, celles-ci se réduisaient sous l'effet d'une hausse plus marquée des niveaux de vie situés au bas de la distribution, malgré une hausse concomitante du poids du haut de la distribution. Depuis 2004, elles ont plutôt tendance à augmenter en raison d'une hausse du poids du haut de la distribution principalement sous l'effet de la dynamique des revenus du patrimoine dont disposent les personnes les plus aisées ».

¹⁴ Pour éliminer les différences de niveaux de vie liées à l'existence de monnaies nationales différentes au sein de l'Union européenne, ces seuils sont calculés en fonction des parités de pouvoirs d'achat (PPA). La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

En 2009 en France, le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane du niveau de vie est de 954 euros mensuels. Ainsi, une personne est considérée comme « pauvre » si son niveau de vie est inférieur à 954 euros par mois. Ce seuil correspond, en termes de revenu disponible mensuel par ménage, à :

- 954 euros pour un ménage d'une personne (UC = 1) ;
- 1 431 euros pour un couple sans enfant (UC = 1,5) ;
- 1 717 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans (UC = 1,8).

Les différentes enquêtes sur les revenus fiscaux et sociaux rendent possibles des analyses de la pauvreté notamment selon l'âge et le statut d'activité. Depuis le début des années soixante-dix, les caractéristiques de la pauvreté se sont modifiées. Touchant en début de période principalement le monde agricole et les retraités, celle-ci frappe actuellement plus les ouvriers et les jeunes. Cette évolution est à rapprocher tout d'abord des revalorisations du minimum vieillesse entre 1970 et 1984 puis de l'arrivée à l'âge de la cessation d'activité de générations qui bénéficient de montants de retraites plus élevés compte tenu d'une durée de cotisations plus longue et enfin d'un chômage présent de façon récurrente et qui touche de plus en plus les jeunes en début de vie active.

1.3.2 Fréquence et intensité de la pauvreté monétaire¹⁵

La fréquence de la pauvreté est mesurée par **le taux de pauvreté**. Il se définit par **le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté rapporté à la population**. Le taux de pauvreté est exprimé en pourcentage. En 2009, il s'élève en France à 13,5 %. Comme évoqué précédemment, la pauvreté mesurée par ce taux est relative. Autrement dit sans réduction des inégalités de l'ensemble de la répartition des revenus le taux de pauvreté monétaire relatif ne diminue pas significativement.

En outre la pauvreté recouvre a priori des réalités très différentes selon que les personnes en situation précaire ont un niveau de vie plus ou moins proche du seuil. L'analyse de la pauvreté centrée sur l'évolution du taux de pauvreté doit être complétée en tenant compte de la distribution des niveaux de vie au sein des personnes les plus démunies, c'est-à-dire compte tenu de son intensité.

Les indicateurs d'**intensité de la pauvreté** mesurent **l'écart entre le niveau de vie des personnes démunies et le seuil de pauvreté**. Cet écart peut être mesuré en valeur absolue ou relative. **En valeur absolue** l'intensité de la pauvreté ou **écart de pauvreté** indique le montant de transfert qu'il faudrait verser à chaque personne¹⁶ dont les revenus sont modestes pour que toutes disposent d'un niveau de vie égal au seuil de pauvreté. L'indicateur privilégié dans l'Union européenne par Eurostat et en France par l'ONSEP est **l'intensité en termes d'écart relatif entre le revenu médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté**. Il est mesuré en pourcentage du seuil de pauvreté. Si cet écart s'accroît, de plus en plus de personnes en situation précaire ont des niveaux de vie éloignés du seuil de pauvreté. À noter en outre que l'intensité de la pauvreté ainsi mesurée est moins sensible à l'évolution du seuil que ne l'est le taux de pauvreté.

Pour être plus précise la mesure de la pauvreté pourrait en outre inclure une mesure de **l'inégalité de la distribution des revenus parmi les personnes pauvres**. En effet

¹⁵ Pour une présentation détaillée de ces indicateurs cf. M. Cohen-Solal, C. Loisy (2001) « pauvreté et transferts sociaux en Europe ».

¹⁶ Au correctif près d'unité de consommation.

l'intensité de la pauvreté peut rester identique pour différentes dispersions de revenus des plus démunis autour de la même moyenne. L'inégalité de distribution des revenus parmi les personnes pauvres peut se mesurer par l'indice de concentration de Gini. L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus ou de niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les revenus ou niveaux de vie seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les revenus ou niveaux de vie sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Une baisse de l'indice de Gini observée entre deux dates indique une diminution globale des inégalités. À l'inverse, une élévation de l'indice reflète une augmentation globale des inégalités.

La combinaison de ces trois indicateurs permet d'approcher la pauvreté telle qu'elle est définie par l'économiste Amartya Sen. En effet **l'indice de pauvreté de Sen**¹⁷ est un indicateur synthétique qui prend en compte simultanément le taux de pauvreté, l'intensité de la pauvreté et les inégalités de répartition des revenus parmi les personnes en situation précaire, il peut s'écrire :

$$S = T*[I + (1-I)*G]$$

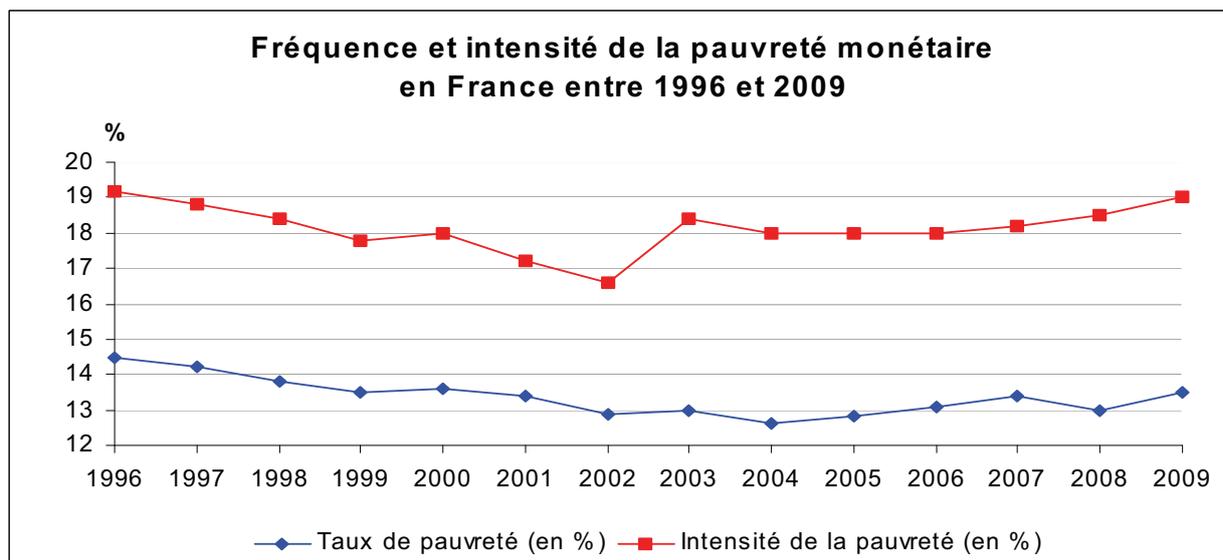
avec : T = taux de pauvreté ; I = Intensité relative de la pauvreté ;

G = indice de Gini mesuré sur les revenus des personnes pauvres.

L'indice de pauvreté de Sen a été utilisé dans les analyses de revenu, pauvreté et exclusion sociale réalisées pour le compte de la Communauté européenne en 2002¹⁸.

Alors qu'il était stable en France entre 1984 et 1996, le taux de pauvreté décroît jusqu'en 2004 (Graphique 2). La bonne conjoncture économique sur cette période, et notamment la baisse du chômage amorcée en 1997 y contribuent. Après 2004, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %, sa fréquence se relevant depuis la crise.

Graphique 2 : Évolution de la pauvreté depuis 1996



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

¹⁷ Cf. CE (2003) « deuxième rapport sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale » p. 151.

¹⁸ Cf. CE (2003) « deuxième rapport sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale » p. 39 - 40.

L'évolution de l'intensité de la pauvreté se distingue de celle de sa fréquence. Entre 1996 et 2002, le niveau de vie médian de la population pauvre s'est rapproché du seuil de pauvreté à 60 % : l'écart était de 16,6 % en 2002, pour 19,2 % en 1996. Au cours des années 2000, après une relative stabilité entre 2003 et 2006, l'intensité de la pauvreté s'accroît et retrouve en 2009 le niveau du milieu des années quatre-vingt-dix (19 %).

II. État des lieux en 2009 : la situation en France et en Auvergne

2.1 Le constat en France

En 2009, en France, 8,2 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté qui s'établit à 954 euros par mois (Tableau I). La pauvreté concerne 13,5 % de la population. La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 773 euros mensuel soit un écart de 19 % au seuil de pauvreté. En comparaison pour une personne seule, les minima sociaux maximum¹⁹ s'échelonnent entre 320 euros et 633 euros par mois à une exception près l'allocation équivalent retraite dont le montant maximum peut atteindre 983 euros mensuels²⁰. Le revenu de solidarité active socle²¹, entré en application à partir du 1^{er} juin 2009, s'élève à 455 euros.

Tableau I : Indicateurs de pauvreté monétaire en France entre 2006 et 2009

Seuil à 60 % de la médiane	2006	2007	2008	2009
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 828	8 035	7 836	8 173
Taux de pauvreté (en %)	13,1	13,4	13,0	13,5
Seuil de pauvreté (euros 2009/mois)	915	935	950	954
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2009/mois)	750	765	774	773
Intensité de la pauvreté (en %)	18,0	18,2	18,5	19,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006 à 2009.

¹⁹ Au 1^{er} janvier 2009 en métropole, la DREES recensait les minima sociaux en vigueur suivants : les allocations du minimum vieillesse (ASV : allocation supplémentaire vieillesse et ASPA : allocation de solidarité aux personnes âgées) ; l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de parent isolé (API), l'allocation veuvage (AV), l'allocation de solidarité spécifique (ASS) qui s'adresse aux chômeurs, le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation équivalent retraite de remplacement (AER), l'allocation temporaire d'attente (ATA) réservée aux personnes en difficulté sociale (demandeurs d'asile, apatrides, anciens détenus...).

²⁰ Le montant maximum de l'allocation équivalent retraite (AER) est de 982,46 euros mensuels en 2009. L'ouverture des droits à cette allocation est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2010.

²¹ Le RSA est une prestation « hybride », assurant à la fois une fonction de minimum social (RSA socle) et de complément de revenu pour des travailleurs vivant dans des foyers aux revenus modestes (RSA activité). En métropole le RSA est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, dans les départements d'outre-mer le 1^{er} janvier 2011. À ces dates, il s'est substitué au RMI et à l'API.

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement frappées par la pauvreté (Tableau 4). Près d'un tiers d'entre elles est pauvre, soit une proportion 2,3 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Les familles nombreuses sont également plus exposées : parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, plus d'une sur cinq est confrontée à la pauvreté en 2009. Les couples avec un ou deux enfants sont moins affectés par la pauvreté. Ce sont les personnes vivant en couple mais sans enfant qui ont le taux de pauvreté le plus bas, à 6,7 %. En revanche les personnes seules sont plus touchées que la moyenne par la pauvreté : elles ne bénéficient pas des économies d'échelle que procure la vie à deux, ni de l'opportunité d'un revenu supplémentaire apporté par le conjoint.

2.1.1 L'évolution de la pauvreté entre 2008 et 2009

Entre 2008 et 2009 le taux de pauvreté augmente de 0,5 point. Il retrouve ainsi un niveau équivalent à celui de 2007. **L'intensité de la pauvreté s'élève de 0,5 point. De plus en plus de personnes pauvres ont des niveaux de vie mensuels éloignés du seuil de pauvreté (954 euros /mois).** L'augmentation du nombre de personnes pauvres est à rapprocher de la hausse du chômage induite par la crise (Tableau 2). L'ONSEP précise ainsi que la crise « *a plutôt aggravé des situations de vulnérabilité préexistantes, notamment du fait du fonctionnement du marché du travail et des systèmes redistributifs. (...) La revalorisation de certains minima sociaux (...) qui correspond à la reconnaissance du décalage croissant entre le niveau de ces minima et le seuil de pauvreté, n'a pas été suffisamment forte pour enrayer le développement du noyau dur de la pauvreté. (...) Les revalorisations (...) ont en effet clairement amélioré la situation des personnes isolées ou âgées (en majorité inactives) alors que la situation relative des actifs, notamment jeunes ou parents d'enfants, s'est plutôt détériorée. Cela tient au fait que le RSA socle ouvert à des actifs sans emploi n'a pas amélioré le sort de ses bénéficiaires au regard des prestations auxquelles il s'est substitué, le RMI et l'API²².* »

« *En 2009, 10,1 % des actifs ayant au moins 18 ans sont pauvres, soit 2,8 millions de personnes. Même si le taux de pauvreté des chômeurs diminue de 1,1 point par rapport à 2008 et celui des personnes occupant un emploi reste relativement stable, la situation s'est dégradée pour l'ensemble des actifs puisque la proportion de pauvres parmi ces derniers était de 9,5 % en 2008. La forte augmentation du nombre de chômeurs qui figurent parmi les personnes les plus fortement touchées par la pauvreté, explique cette évolution. Néanmoins, en 2009, le taux de pauvreté baisse pour les chômeurs. Le contour de cette population s'est modifié avec la crise. Les chômeurs de 2009 sont plus âgés et plus qualifiés que les chômeurs de 2008. Le montant de leur allocation-chômage est plus élevé. Par ailleurs, les chômeurs ayant connu des périodes d'emploi ont pu bénéficier pour la première fois du complément de revenu induit par le RSA.*

22 Cf. « Synthèse de la contribution de l'ONPES au regard du troisième rapport du gouvernement sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans » du 5 décembre 2011, p. 2.

Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté en France selon le statut d'activité en 2008 et 2009

	Nombre de personnes pauvres (milliers)		Taux de pauvreté (%)		Intensité de la pauvreté (%)	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Actifs de 18 ans ou plus	2 635	2 796	9,5	10,1	20,6	20,2
Actifs occupés	1 863	1 866	7,3	7,4	18,2	18,4
Salariés	1 445	1 394	6,3	6,3	15,8	15,5
Indépendants	418	472	15,3	16,9	29,1	27,1
Chômeurs	772	930	35,8	34,7	27,2	23,2
Inactifs de 18 ans ou plus	2 873	2 990	15,1	15,5	17,2	17,7
Étudiants	324	351	18,1	20,3	19,1	21,9
Retraités	1 283	1 308	9,9	9,9	13,0	11,9
Autres inactifs	1 266	1 331	29,3	30,3	21,4	22,6
Enfants de moins de 18 ans	2 328	2 387	17,3	17,7	18,3	19,0
Ensemble de la population	7 836	8 173	13,0	13,5	18,5	19,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 et 2009.

Au sein des personnes occupant un emploi, ce sont les non-salariés qui sont touchés par la hausse de la pauvreté : leur taux de pauvreté passe de 15,3 % à 16,9 % entre 2008 et 2009. D'une manière générale, les crises ont un impact plus fort sur leur niveau de vie que pour les autres actifs en emploi du fait d'une plus grande sensibilité de leurs revenus à la conjoncture économique. En euros constants, le niveau de vie médian des non-salariés recule de 0,8 % alors que celui des salariés augmente de 1,4 %.

Le niveau de vie médian des retraités augmente de 1,3 % en euros constants en 2009. Leur taux de pauvreté est stable, à 9,9 %²³ ».

2.1.2 Des situations localement contrastées

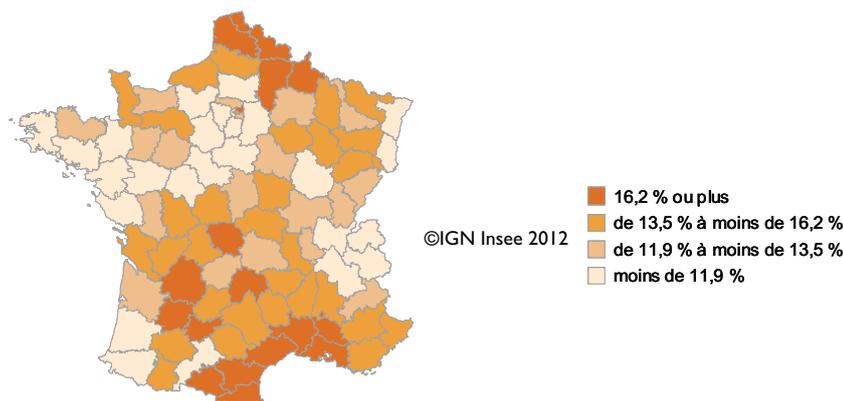
Les taux de pauvreté sont les plus élevés en Corse²⁴, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais (supérieurs à 18,5 %) puis en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Limousin, Champagne-Ardenne, Picardie, Auvergne et Midi Pyrénées (supérieurs à 14 %). Les régions les moins exposées à la pauvreté sont la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Alsace, le Centre et Rhône-Alpes (taux de pauvreté inférieurs à 12 %). **Les taux de pauvreté s'échelonnent ainsi de 11,2 % en Bretagne et Pays de la Loire à 19,3 % en Corse.**

²³ Cf. P. Lombardo, É. Seguin, M. Tomasini (2011) « Les niveaux de vie en 2009 » p. 3.

²⁴ Les deux régions de Corse ont été regroupées pour n'en constituer qu'une seule dans cette analyse.

Les écarts entre départements sont plus importants (Carte 1). Le taux de pauvreté varie ainsi de 7,4 % dans les Yvelines à 22,7 % en Seine-Saint-Denis. La région parisienne concentre les disparités les plus grandes. Néanmoins, des zones géographiques relativement homogènes se dessinent en fonction des caractéristiques de la pauvreté. **Les départements les plus concernés sont ceux du nord, du sud et du Massif Central. Les départements de l'ouest apparaissent comme les plus préservés.** Le chômage, le poids des inactifs, les différences de catégories sociales ou de structure familiale sont les principales raisons de ces disparités.

Carte 1 : Taux de pauvreté départementaux en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-Revenus disponibles localisés 2009.

Dans des départements âgés et ruraux du Massif central et d'une partie des Pyrénées, les seniors sont les plus touchés par la pauvreté (Carte 2). La faiblesse des retraites qui se répercute sur les niveaux de vie explique pour partie cette situation. D'après l'enquête de la DREES sur les allocataires du minimum vieillesse en 2009, dans ces départements la proportion des bénéficiaires parmi la population de plus de 60 ans dépasse 4 % contre 3,6 % en moyenne nationale.

Dans le nord, les Ardennes et la Seine-Saint-Denis ainsi que dans les départements de la façade méditerranéenne, allant des Pyrénées-Orientales en Bouches-du-Rhône, le poids des prestations dans le revenu disponible (Carte 3) permet de mettre en évidence une pauvreté qui touche davantage les familles et les jeunes. Les situations de précarité sont relativement plus fréquentes (chômage élevé, notamment celui de longue durée, enfants vivant dans une famille où aucun adulte ne travaille, familles monoparentales pauvres...). Ces départements conjuguent un fort taux de pauvreté avec une intensité de la pauvreté élevée. Ils accueillent plus fréquemment des populations bénéficiant du RMI, de l'API ou du RSA.

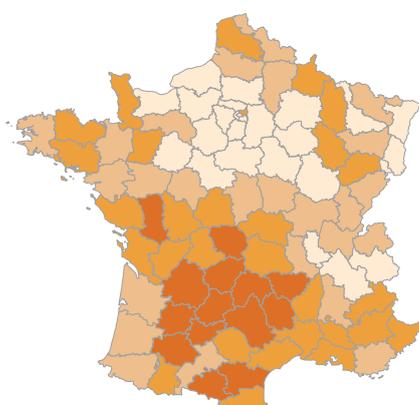
Enfin dans quelques départements toutes les populations sont frappées plus fréquemment par la pauvreté qu'au niveau national. Ainsi, dans l'Ariège, l'Aude, la Creuse, le Lot-et-Garonne et la Corse les situations de précarité liées au chômage, à la précarité de l'emploi et à la faiblesse des retraites sont relativement plus fréquentes. Les bénéficiaires des différents minima sociaux y sont plus présents.

Cette cartographie des taux de pauvreté départementaux rejoint celle des aides sociales à l'insertion et aux personnes âgées en département²⁵.

²⁵ Cf. M. Mansuy, S. Lacroix (2011) « Aides sociales à l'insertion et aux personnes âgées : les situations contrastées des départements ».

Carte 2 :

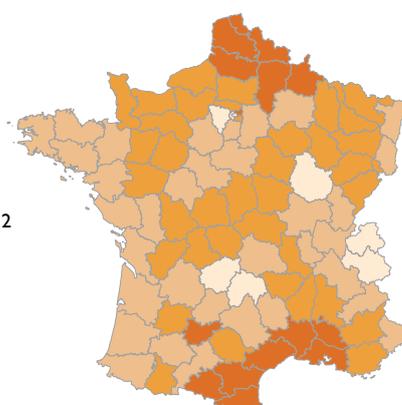
Taux de pauvreté des 65 ans ou plus en 2009



■ 13,9 % ou plus
 ■ de 10,4 % à moins de 13,9 %
 ■ de 8,2 % à moins de 10,4 %
 ■ moins de 8,2 %

Carte 3 :

Part des prestations sociales dans le revenu disponible moyen des ménages en 2009



■ 4,8 % ou plus
 ■ de 4,0 % à moins de 4,8 %
 ■ de 3,5 % à moins de 4,0 %
 ■ moins de 3,5 %

©IGN Insee 2012

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-Revenus disponibles localisés 2009.

2.2 Zoom sur l'Auvergne

Avec un revenu disponible médian de 2 212 euros par mois et par ménage l'Auvergne se situe parmi les quatre régions françaises (incluant Limousin, Corse et Languedoc-Roussillon) dans lesquelles ce revenu est le plus faible. Cependant avec un niveau de vie médian de 1 524 euros mensuel l'Auvergne acquiert 4 places dans le classement des régions. Les Auvergnats occupent alors une position plus favorable que celle des résidents du Nord-Pas-de-Calais, de la Basse-Normandie, de Poitou-Charentes et de Champagne-Ardenne. **L'Auvergne fait ainsi partie des huit régions métropolitaines où le taux de pauvreté est le plus important. En 2009, 14,0 % des Auvergnats, vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13,5 % en moyenne nationale (Tableau 3).**

Tableau 3 : Indicateurs de pauvreté en Auvergne en 2009

Seuil à 60 % de la médiane	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métropolitaine
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	51	24	31	78	184	8 173
Taux de pauvreté (en %)	15,0	16,9	14,2	12,7	14,0	13,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2009/mois)	786	779	784	778	781	773
Intensité de la pauvreté (en %)	17,6	18,4	17,8	18,5	18,1	19,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Source : Insee-Revenus disponibles localisés 2009.

Cette fréquence plus forte de la pauvreté s'explique principalement par la faiblesse du revenu disponible.

- Tout d'abord la structure de l'appareil productif, avec une sur représentation dans l'industrie et l'agriculture, induit une rémunération du travail moyenne plus faible qu'au niveau national. Quelle que soit la catégorie sociale, les salaires nets annuels moyens auvergnats perçus par les actifs, du privé et du public, sont moins élevés qu'au niveau national. Cet écart atteint 2,8 % et 4,3 % pour les ouvriers, respectivement qualifiés et non qualifiés, 1,1 % et 1,5 % pour les employés et professions intermédiaires et 2,4 % pour les cadres.

- En second lieu, la structure de la population plus âgée en Auvergne qu'en France augmente la part des retraites dans les revenus perçus. Cette caractéristique démographique minimise également le montant du revenu disponible. En outre la sur représentation du monde rural chez les seniors minore aussi leur niveau de vie étant donné la faiblesse du montant des retraites agricoles.

- Enfin la part des prestations sociales dans le revenu disponible est parmi les plus faibles au sein des régions. Le poids des prestations familiales est tiré à la baisse par un taux de fécondité peu élevé (1,85 enfant par femme contre 2,0 enfants en France en 2009). Cette baisse n'est pas compensée par la perception des minima vieillesse plus fréquente qu'au niveau national.

Toutefois le niveau de vie médian des Auvergnats vivant sous le seuil de pauvreté est plus élevé (781 euros/mois) que son équivalent métropolitain (773 euros/mois). La distribution des niveaux de vie, et des revenus disponibles dont elle se déduit, est moins inégalitaire en Auvergne qu'en France.

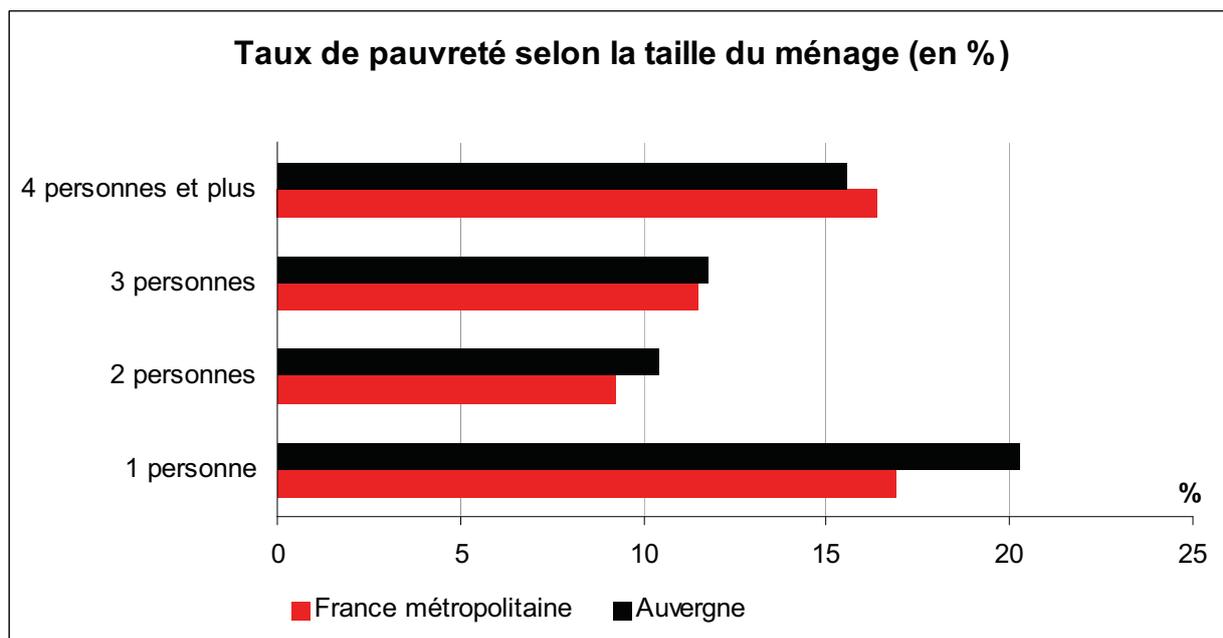
Au sein des départements auvergnats, le Puy-de-Dôme est proche de la moyenne nationale avec un taux de pauvreté de 12,7 %. La fréquence de la pauvreté est plus importante dans les trois autres départements. Le Cantal est particulièrement touché : la pauvreté concerne 16,9 % de la population. Bien que la fréquence de la pauvreté soit plus faible dans le Puy-de-Dôme que dans les autres départements auvergnats, son intensité est équivalente à celle enregistrée dans le Cantal (18,4 %). Dans l'Allier et la Haute-Loire elle est près d'un point plus faible (respectivement 17,6 % et 17,8 %). La pauvreté de l'Auvergne tient essentiellement à son caractère rural²⁶.

2.2.1 La pauvreté frappe plus fortement les familles monoparentales et les personnes isolées

En Auvergne comme en France, ce sont les familles monoparentales qui sont les plus affectées (Tableau 4), et ce, d'autant plus que le nombre d'enfants à charge est important. En Auvergne, 31 % des familles monoparentales, soit près d'une sur trois, vivent sous le seuil de pauvreté. Ce taux est plus élevé que celui enregistré en France (29,8 %).

²⁶ Cf. A. Mespoulhès (2009) « une pauvreté plus marquée en Auvergne ».

Graphique 3 : Taux de pauvreté et taille du ménage en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Insee-Revenus disponibles localisés 2009.

En outre, **l'Auvergne est une des régions où la pauvreté des personnes seules est la plus élevée** (Graphique 3). Ainsi, 20,3 % des personnes isolées sont exposées à la pauvreté en Auvergne contre 16,9 % en France. La situation des hommes seuls est plus précaire que celle des femmes isolées. D'après l'Échantillon Inter régimes de Retraités produit par la DREES, les montants des retraites perçus en Auvergne sont sensiblement plus bas que la moyenne nationale. La région se situe ainsi dans les dernières positions avec un montant moyen de retraites proche de ceux de Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes ou Pays de la Loire.

Tableau 4 : Taux de pauvreté selon la composition du ménage en 2009 (en %)

Type de ménage	Famille monoparentale	Homme seul	Femme seule	Couple avec enfant(s)	Couple sans enfant
Allier	35.3	20.7	19.7	13.1	8,0
Cantal	30.6	25.0	24.3	14.3	12.1
Haute-Loire	31.4	22.1	22.2	11.7	9.1
Puy-de-Dôme	28.5	19.3	18.4	10.5	6.7
Auvergne	31.0	20.7	19.9	11.7	8.1
France métropolitaine	29.8	17.2	16.7	11.7	6.7

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Insee-Revenus disponibles localisés 2009.

Les couples sans enfant²⁷ apparaissent comme les plus protégés, puisqu'ils sont confrontés à la pauvreté seulement 8 fois sur 100. Les couples avec un ou plusieurs enfants sont moins souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble des ménages, avec un taux de pauvreté de 11,7 % (identique au taux national). Néanmoins, plus une famille accueille des enfants plus la probabilité qu'elle soit confrontée à la pauvreté augmente. Ainsi on enregistre plus qu'un doublement de la fréquence de la pauvreté entre les couples avec un ou deux enfants et ceux avec 3 enfants ou plus.

2.2.2 Jeunes et personnes âgées les plus touchés par la pauvreté

Par définition, un enfant sera pauvre s'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. La présence ou non d'enfant dans un ménage influence considérablement le niveau de vie de ses membres. Le niveau de vie baisse en présence d'enfants. En conséquence, les jeunes et surtout les mineurs, sont les plus menacés par la pauvreté. Toutefois, en Auvergne, les enfants, quel que soit leur âge, sont moins souvent exposés à la pauvreté qu'en France. Les écarts entre les taux de pauvreté sont d'environ un point en faveur des enfants auvergnats (respectivement 15,6 % et 16,5 % pour les enfants de moins de 5 ans).

Néanmoins, **en Auvergne, 18,5 % des moins de 20 ans vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14 % tous âges confondus** (Tableau 5). Dans l'Allier cette fréquence est la plus forte. Les situations de précarité concernent dans une proportion équivalente les jeunes adultes en recherche d'insertion. Leur situation apparaît toutefois moins favorable qu'en France.

En outre, **les personnes de plus de 65 ans sont beaucoup plus souvent affectées par la pauvreté en Auvergne qu'en métropole (12,5 % contre 9,5 %)**. Alors qu'en France, la fréquence de la pauvreté tend à diminuer avec l'âge, en Auvergne le taux de pauvreté des seniors est supérieur à celui des actifs.

Tableau 5 : Taux de pauvreté par âge en 2009 en Auvergne (en %)

Tranche d'âge	0-19ans	20-24 ans	25-29 ans	30-64 ans	65 ans et plus
Allier	21,7	20,4	14,3	13,7	11,2
Cantal	20,0	18,3	12,7	15,0	19,0
Haute-Loire	17,4	17,1	11,7	12,3	15,0
Puy-de-Dôme	17,0	18,9	12,7	11,0	10,5
Auvergne	18,5	18,9	12,9	12,3	12,5
France métropolitaine	18,8	18,1	12,6	11,9	9,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-Revenus disponibles localisés 2009.

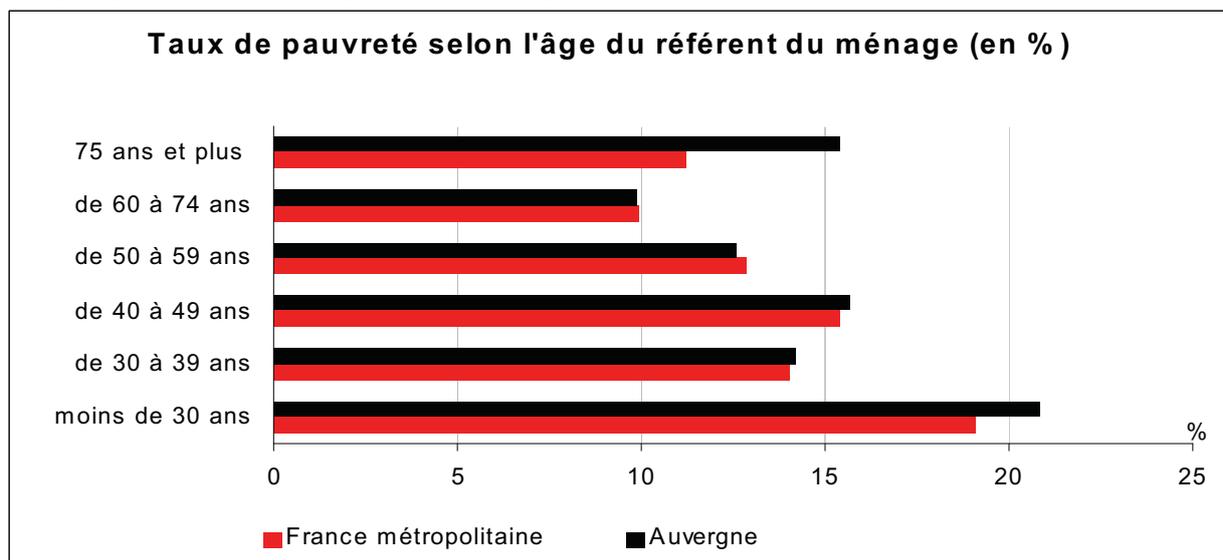
²⁷ Par couple sans enfant, il faut entendre « sans enfant à charge », la plupart de ces couples ont en effet des enfants en âge d'avoir quitté le domicile familial.

C'est surtout dans le Cantal et la Haute-Loire que la pauvreté des personnes âgées est importante : elle concerne respectivement 19 % et 15 % de la population.

- Cette plus grande fragilité financière des seniors repose en premier lieu sur la structure de la population en Auvergne. Plus d'un auvergnat sur 10 est âgé d'au moins 75 ans (11 %) contre 9 % dans la population française. Ainsi, l'écart du taux de pauvreté des plus de 65 ans entre l'Auvergne et la France s'explique avant tout par une pauvreté plus marquée aux grands âges (plus de 75 ans) et plus fréquente en Auvergne (+ 4,2 points par rapport au niveau national).

- Cette plus grande fragilité financière des seniors reflète également la prépondérance des retraités relevant du régime agricole, qui perçoivent de plus faibles retraites et pensions de réversion. En Auvergne, les anciens exploitants agricoles représentent encore 18 % de la population des retraités contre 11 % au niveau national. En corollaire la proportion des bénéficiaires du minimum vieillesse atteint parmi la population de plus de 60 ans 3,9 % dans l'Allier et la Haute-Loire et 4,7 % dans le Cantal en 2009. Au niveau national ce taux n'est que de 3,6 %.

Graphique 4 : Taux de pauvreté et âge du référent fiscal en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-Revenus disponibles localisés 2009.

Conclusion

En Auvergne la pauvreté est plus élevée qu'au niveau national (14 % contre 13,5 %). Elle concerne avant tout les familles monoparentales (31 %) mais frappe plus souvent les personnes isolées et âgées qu'au niveau national (+ 3 points). C'est surtout dans le Cantal (19 %) et la Haute-Loire (15 %) que la pauvreté des personnes âgées est importante. Les jeunes sont les plus touchés dans l'Allier (21,7 %) et le Cantal (20,0 %).

Ces situations s'expliquent par la faiblesse du revenu disponible auvergnat liée à celle des salaires et des retraites. Pour ces dernières la structure de la population plus âgée et la part encore importante des retraités du monde agricole sont autant d'éléments minorant. En outre la faiblesse des prestations sociales dans les revenus de transferts, à rapprocher d'un taux de fécondité peu élevé dans la région, contribue également à minimiser les niveaux de vie.

Toutefois, compte tenu d'une distribution des revenus et des niveaux de vie moins inégalitaire en Auvergne qu'en France, l'exclusion des personnes démunies est moins forte. L'intensité de la pauvreté atteint 18,1 % contre 19,0 % au niveau national.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AUZET Laurent, GOUTARD Luc, RAYNAUD Émilie (2009) « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux » - Les revenus et le patrimoine des ménages - Insee Références - mai 2009.

COHEN-SOLAL Marc, LOISY Christian (2001) « Pauvreté et transferts sociaux en Europe » DREES - Document de travail, série Études n° 18 - juillet 2001.

Communauté Européenne « Statistiques sociales européennes : deuxième rapport sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale - données 1994-1997 » Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes - 2003.

FREYSSINET Jacques, CHEVALIER Pascal, DOLLÉ Michel, (2007) « Niveaux de vie et inégalités sociales », Rapport n° 103 du Conseil national de l'information statistique (CNIS) - mars 2007.

INSEE : Fiche descriptive de la Source statistique : Enquête Revenus fiscaux et sociaux / ERFS, disponible à l'adresse internet : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-enq-erfs.htm>

INSEE : La méthodologie de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux / ERFS (*Document méthodologique, octobre 2009*) disponible à l'adresse internet : http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/Methodologie_ERFS.pdf

INSEE : Les concepts de revenus de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux / ERFS (*Document méthodologique, mars 2009*), disponible à l'adresse internet : http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/Concepts_ERFS.pdf

INSEE : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétro-polées 1996-2004 / ERFS (*Document méthodologique, novembre 2010*), disponible à l'adresse internet : http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/Methodologie_ERFS_retopolees.pdf

INSEE : Fiche descriptive de la Source statistique : Le dispositif des « Revenus disponibles localisés » / RDL : disponible à l'adresse internet : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-adm-revenus-disponibles-localises.htm>

INSEE : La méthodologie du dispositif Revenus disponibles localisés (*Note méthodologique, janvier 2010*) disponible à l'adresse internet : http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/methodologie_RDL.pdf

INSEE : Les concepts du dispositif Revenus disponibles localisés (*Note méthodologique, janvier 2010*) disponible à l'adresse internet : http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/concepts_RDL.pdf

LOMBARDO Philippe, SEGUIN Éric, TOMASINI Magda (2011) « Les niveaux de vie en 2009 » Insee Première n° 1365 - août 2011.

LOMBARDO Philippe, MISSÈGUE Nathalie, SEGUIN Éric, TOMASINI Magda (2011) « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 » - Les revenus et le patrimoine des ménages - Insee Références - mai 2011.

MANSUY Michèle, LACROIX Stève (2011) « Aides sociales à l'insertion et aux personnes âgées : les situations contrastées des départements » - Insee Première n° 1346 - avril 2011.

MESPOULHÈS Anna (2009) « une pauvreté plus marquée en Auvergne » Insee Auvergne « La lettre » n° 55 - octobre 2009.

ONPES « Contribution de l'ONPES au regard du troisième rapport du gouvernement au Parlement sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans » - La lettre de l'ONPES n° 6 décembre 2011.

ONPES Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010 - « Bilan de 10 ans d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'heure de la crise » - La Documentation française - mars 2010.

ONPES - Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008 - « Une pauvreté globalement stable, mais dont l'intensité s'aggrave » - La Documentation française - septembre 2009.

VIGNON Jérôme (2011) « Synthèse de la contribution de l'ONPES au regard du troisième rapport du gouvernement sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans » du 5 décembre 2011.